



INFO



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des transports

AVIS

Référence : JW/al-7044/2009

Objet : Ligne RGTR 125 – Terminus à Oberanven/Rameldange.

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures autorise l'entreprise E. Weber, exploitant de la ligne RGTR 125 de desservir le nouveau terminus de ladite ligne à Oberanven/Gemeng lors de toutes les arrivées des courses en provenance d'Itzig (sans desserte des arrêts Rameldange/Bounert et Rameldange/An der Retsch).

Les arrêts Rameldange/Bounert et Rameldange/An der Retsch sont uniquement desservis, conformément à l'horaire officiel, dans le sens vers Luxembourg-Itzig.

Le tableau et les roulements RGTR ne tiendront pas compte de cette modification provisoire dont l'entrée en vigueur sera fixée au 1^{er} janvier 2010.

Luxembourg, le 21 décembre 2009

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE COMPREHENSION.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE.